



L'AUDITION

Le son fait partie intégrante de la conduite : klaxon, moteur de voiture, des freins qui crissent... autant d'informations sonores qui peuvent vous alerter sur la route !

Bien entendre vous permet de vous **situer dans l'environnement**, mais aussi de **distinguer, de localiser et d'interpréter correctement les informations sonores**.

TESTEZ-VOUS ...

Des signes doivent vous alerter sur une dégradation de l'audition :

1. Vous avez des difficultés à entendre les sons aigus (les voix d'enfants ou de femmes sont moins nettes que celles des hommes.).
2. Vous faites souvent répéter ce que l'on vous dit.
3. Vous avez des difficultés à suivre une conversation téléphonique ou des discussions dans un environnement bruyant.
4. Vous entendez parfois des bourdonnements d'oreilles ou des sifflements.
5. Vous avez parfois l'impression d'avoir les oreilles bouchées.
6. Vous avez tendance à augmenter le volume de votre radio ou de votre télévision.





Si vous vous êtes déjà retrouvé dans une ou plusieurs situations évoquées au dos de cette fiche
vous devez consulter votre médecin puis, si nécessaire, un spécialiste
(un ORL ou un audioprothésiste).

Nos conseils :

Le port d'un appareil de correction auditive vous aidera à améliorer considérablement votre audition.

Aujourd'hui, ces appareils sont petits et discrets, ils n'incommodent pas la personne qui en est munie.

FOCUS CODE DE LA ROUTE

Il n'existe pas de restriction au permis de conduire des véhicules légers en matière d'audition.

Cependant, la limite généralement admise est une capacité d'audition d'une voix chuchotée à 1 mètre ou d'une voix haute à 5 mètres avec un environnement silencieux.



www.actionsantetravail.fr

D.021 - Mars 2018

